



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Young Academics Award 2016

Vers une économie verte dans les Alpes

La recherche et l'innovation sont des éléments clés pour promouvoir le développement durable dans les Alpes et les jeunes diplômés jouent un rôle crucial dans le façonnement de l'avenir des Alpes. Le but du Prix des Jeunes Diplômés est de reconnaître ce rôle clé en récompensant de remarquables mémoires de master portant sur un sujet lié aux Alpes. Cette initiative a reçu le soutien de la Présidence allemande de la Convention alpine, du Secrétariat permanent de la Convention alpine et des Infopoints de la Convention alpine du Grand Paradis, de Domodossola et de Morbegno.

Le prix 2016 porte sur le thème « Vers une économie verte dans les Alpes »

L'économie verte est définie comme une économie ayant pour résultat « d'améliorer le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale » (UNEP, 2015). Les Alpes offrent un cadre favorable, avec un fort potentiel d'initiatives en faveur d'une économie verte et présentent, au même temps, des écosystèmes fragiles qui ont besoin d'être protégés. La question de l'économie verte est donc particulièrement pertinente dans le cas des Alpes. C'est pourquoi la Conférence alpine, sur proposition de la Présidence allemande de la Convention alpine, a choisi « Vers une économie verte dans les Alpes » comme thème du prochain rapport sur l'état des Alpes qui devrait être fini en 2016.

Toute contribution relative à l'économie verte dans les Alpes, et plus particulièrement relative aux sujets suivants est bienvenue :

- Economie sobre dans les domaines de l'énergie et du carbone.
- Economie permettant une utilisation rationnelle des ressources (y compris la gestion des déchets).
- Services écosystémiques et économie fondée sur le capital naturel.
- Economie au soutien de la qualité de vie et du bien-être.

Le concours est ouvert aux travaux rédigés dans les années 2014, 2015 et 2016.

Les prix

Trois prix seront directement décernés par la Présidence allemande et le Secrétariat permanent de la Convention alpine :

- 1er prix : 1 000 €
- 2ème prix : 750 €
- 3ème prix : 500 €

Les « prix des Infopoints » supplémentaires suivants seront décernés pour des travaux consacrés à des zones géographiques où ces partenaires sont situés et actifs:

- Prix « Infopoint Domodossola », décerné par l'association ARS.UNI.VCO : 500 €
- Prix « Infopoint Morbegno » : 500 €.
- Prix « Infopoint Grand Paradis », décerné par la Fondation Grand Paradis : prix d'une valeur de 500 € sous la forme d'un week-end (deux nuits) pour deux personnes en demi-pension prêt de l'hôtel Bouton d'Or à Cogne et un bon pour 2 dîners pour 2 personnes chez la Brasserie Les Pertzes à Cogne.

Processus et critères de sélection

Les travaux seront évalués par un jury scientifique international invité par la Convention alpine, lors d'un processus en deux étapes. Lors de la première étape, 10 finalistes seront sélectionnés, sur le fondement d'une évaluation des documents présentés (voir la partie *Comment poser sa candidature*) et selon les critères suivants :

- Pertinence du mémoire de master avec les thèmes ou les sous-thèmes cités dans l'appel à candidatures.
- Intérêt direct pour le territoire alpin.
- Intérêt (et, s'il y a lieu, caractère innovant) de la contribution d'un point de vue théorique et empirique.
- Qualité interdisciplinaire.
- S'il y a lieu, implications pratiques pour l'espace de la Convention alpine.

Lors de la deuxième étape, les 10 finalistes pour le prix seront invités lors d'un atelier qui se tiendra à Grassau (Allemagne), lors duquel ils auront la possibilité de présenter leur travail et de discuter directement avec le jury. Le jury choisira les 3 vainqueurs lors de l'atelier. Les gagnants recevront leur récompense lors de la Conférence alpine à Herrenchiemsee en présence de la Ministre fédérale allemande de l'Environnement, Mme Barbara Hendricks.

Les prix des Infopoints seront octroyés en coopération avec les partenaires des Infopoints, et exclusivement aux travaux soumis qui se concentrent avant tout et spécifiquement, respectivement, sur les zones du Parc national du Grand Paradis, de la province de Verbano Cusio Ossola et de Valtellina. Si ces conditions ne sont pas remplies, les prix offerts pourront ne pas être octroyés par les partenaires de la Convention alpine.

Comment poser sa candidature

Première étape

Afin de prendre part à la première étape, les candidats sont invités à soumettre les documents suivants contenus dans le dossier de candidature :

1. Formulaire de candidature (disponible ici : <http://goo.gl/6gHkMO>);
2. Un résumé de 5 pages A4 maximum en anglais ;
3. La totalité du mémoire de master en format électronique ;
4. Diplôme de Licence avec relevé de notes *ou* si le candidat n'a pas encore soutenu l'examen final, déclaration du candidat avec la date prévue de l'examen.

Les documents devront être envoyés avant le 30.04.2016 à l'adresse yaa@alpconv.org.

Deuxième étape

Enfin, les candidats sélectionnés pour la deuxième étape devront fournir une présentation pour l'atelier ainsi qu'un poster en format A0 résumant leur travail. De plus, les candidats devront être prêts à se déplacer pendant la semaine du 10 au 14 octobre 2016. Les coûts du déplacement et de l'hébergement seront remboursés par la Convention alpine.

Dates limites

- Clôture de l'appel : 30.04.2016
- Notification aux candidats retenus pour la deuxième étape : 01.08.2016
- Date limite pour envoyer les documents pour la deuxième étape (poster et présentation) : 30.09.2016
- Atelier et récompense des gagnants : 10-14.10.2016 (Semaine alpine)

Contacts

Pour toute question et pour la remise des documents du dossier de candidature, vous pouvez contacter yaa@alpconv.org.

Clause de non-responsabilité

En participant au concours, vous accordez au Secrétariat permanent de la Convention alpine le droit de publier votre travail en entier ou un extrait de celui-ci sur le site internet www.alpconv.org ainsi que sur le site internet d'un des partenaires mentionnés (Fondation Grand Paradis, ARS.UNI.VCO et Infopoint Morbegno) dès lors que le travail se concentre avant tout et spécifiquement sur les zones géographiques où ces partenaires sont situés et actifs.

La participation au concours ne fait naître aucun droit ou obligation légale contre le Secrétariat permanent de la Convention alpine.

Informations:

<http://www.alpconv.org/en/activities/younggeneration/ysa2016/>

Questions?

yaa@alpconv.org

